

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 13 novembre 2018**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants			
976	29	13	1	Un tiers des membres du Comité	Pour :	14
					Contre :	0
					Abstentions :	0

Le Comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mardi 13 novembre 2018** à 15 heures à SAINT-LÔ dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (salle N°2) sur convocation du 19 octobre 2018. M. Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, M. Gabriel DAUBE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, M. Alain NAVARRET.

Déléguée du conseil départemental suppléante

Mme Maryse LE GOFF

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Françoise K'DUAL, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Mme Emeline THEVENIN

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Frédérique BOURY, Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN (représenté par Mme LE GOFF), M. Antoine DELAUNAY, M. Sébastien FAGNEN, Mme Anne HAREL, M. Jean-Marc JULIENNE, M. Gilles LELONG, Mme Patricia LECOMTE.

Déléguées des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Jean-Christophe BOUTTÉ, M. Daniel DUFEU, Mme Marie-Bénédicte LORENTE (CCI Ouest-Normandie)

Demande de subvention du FEAMP : programme REHAB

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la présentation, au Bureau du SMEL réuni ce 13 novembre 2018, des objectifs du programme REHAB « Réhabilitation des claires de la CABANOR » à partir des deux voies d'exploitation des bassins en tangue localisés dans la zone conchylicole de la CABANOR à Blainville Sur Mer pour la plupart non utilisés, d'une part la culture de salicornes et d'autre part le verdissement d'huitres ;

Vu le coût du programme REHAB s'élevant à 66 816,65 € éligible au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et à l'aide de la Région Normandie dans le cadre du Développement Local porté par les Acteurs Locaux (DLAL) à hauteur de 80% (53 453,32€) se décomposant ainsi :

- Une aide européenne du FEAMP	26 726,66 €
- Une aide publique de la Région et/ou Etat	26 726,66 €

Vu ce programme à conduire par le SMEL chef de file, le CNAM Intechmer opérateur/prestataire et le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord (CRC NMdN), sur une durée de 2 ans, du 1^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2020,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la réalisation du programme REHAB prévu sur 2 ans, du 1^{er} novembre 2018 au 30 novembre 2020 ;
- Autorise le Président du SMEL :
 - à solliciter l'aide européenne du FEAMP et l'aide publique de la Région et/ou de l'Etat
 - à signer tout document relatif à ces demandes d'aides financières.

Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET

